



## Saisie à tiers détenteur

-----  
Par clement

bonjours,

mon employeur a reçu une SATD à mon rencontre.

j'ai grâce à son papier contacté le service émetteur qui m'a répondu par l'envoi d'un bordereau de situation.

Deux PV de stationnement impayés.

je n'ai pas reçu ces PV initiaux, je n'ai pas reçu les PV majorés et je n'ai pas reçu la mise en demeure avant saisie.

ma carte grise était à jour de la bonne adresse au jour de PV initiaux indiqué sur le bordereau.

je ne conteste pas les PVs mais aller jusqu'à la saisie sans avoir jamais rien reçu ça me dérange un peu. et je ne sais même pas si c'est légale ? je n'ai pas non plus reçu d'avis de saisie uniquement mon employeur.

Ma question est la suivante : quel sont mes recours pour faire valoir mes droits et à quel juridiction dois je m'adresser ?

Je n'ai rien à part un bordereau de situation

si quelqu'un a des informations je suis preneur.

Cordialement

Clément

-----  
Par isernon

bonjour,

avez-vous déménagé depuis vos infractions de stationnement ?

votre boîte à lettres comportait-elle votre nom ?

Salutations

-----  
Par clement

Bonjour

non aucun déménagement et oui il y a bien mon nom sur la boîte. C'est pour cela que je ne comprends pas de n'avoir rien reçu.

Cordialement

Clément jacquet

-----  
Par clement

Je pense écrire une lettre à l'OMP de Rennes car sur le bordereau c'est écrit exécutoire donné à Rennes. Mais ça vaut pour des majorations de ce que j'ai compris, or les saisies sont déjà en cours.

Je voulais envoyer une requête au ccsp de Limoges mais j'ai lu dans leurs jurisprudences qu'ils ne sont pas compétents pour les saisies.

Et de toute façon j'ai pas les numéros des PVs donc je peux pas faire grand chose.

Je suis un peu beaucoup perdu?

-----

Par AGeorges

Bonsoir Clément,

Si cela vient de Rennes, il devait s'agir d'un PVE.

Avez-vous essayé de contacter l'ANTAI de Rennes ? En principe, ce sont eux qui sont chargés de vous informer des PVE qui ont été émis à votre encontre, en envoyant un courrier à l'adresse du détenteur de la carte grise. Ce qui suppose que vous n'avez pas eu de PV sur votre parebrise mais juste une notification qui a pu s'envoler ou être prise par n'importe qui.

-----  
Par clement

bonjour,

Juste pour faire suite.

j'ai à ce jour été saisie sur mon salaire du mois de juillet et une deuxième (deux pvs non reçu) sur mon compte en banque début Aout. Et à ce jour je n'ai toujours rien reçu comme papiers ni de la banque ni de la poste pour m'informer de cette procédure a mon en contre et ni sur ma façon de faire valoir mes droits sur un recours éventuelle. .

quelqu'un saurait vers quelle juridiction me tourner pour résoudre mon problème ?

je n'ai aucune information !

-----  
Par clement

oui j'ai appelé l'antail avant mes congés. ils m'ont répondu qu'ils n'étaient pas concerné pour les saisie.